

Déclaration liminaire au comité technique local du 15/09/2015.

Monsieur Le président,

Les mesures visant à supprimer les emplois sont nées bien avant la « crise » aujourd'hui brandie pour justifier les politiques de rigueur. Depuis le début des années 2000, les gouvernements mettent en avant « l'exemplarité » de Bercy, au nom de la « bonne gestion » des finances publiques.

Avec la crise financière de 2008, sans cesse brandie pour réduire l'État et l'administration publique, sont apparues de nouvelles « contraintes » et de nouveaux arguments : Bercy devait redoubler d'« efforts » pour être encore plus exemplaire dans le rétablissement des comptes publics.

Entre 2007 et 2012, la révision générale des politiques publiques (RGPP) lancée par Nicolas Sarkozy a servi de bras armé à cette politique de réduction et d'affaiblissement de Bercy.

En 2012, François Hollande a préservé temporairement certains ministères (Éducation, Intérieur) mais a maintenu la pression sur l'économie et les Finances publiques et sur « Bercy ».

Les gouvernements Ayrault et Valls ont poursuivi cet « affaiblissement » en occultant les enjeux et, surtout, en ignorant les événements qui auraient dû conduire à changer d'approche et de choix. Ils ont alimenté le soutien d'une grande partie de l'opinion en se retenant bien de livrer la totalité de ces enjeux.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, il s'agit d'une succession d'erreurs politiques et stratégiques majeures. Ainsi, après l'affaire FALCIANI et les nombreuses affaires de fraude fiscale internationale, le gouvernement se devait de procéder à un renforcement des services de Bercy. Il se devait de renforcer les moyens globaux (humains, matériels et budgétaires) de la DGFIP.

Tels n'ont pas été ses choix. Il en porte la lourde responsabilité.

Très sensible à ces affaires, l'opinion aurait trouvé légitime que les procédures de contrôle de Bercy soient renforcées. Mieux, un tel renforcement aurait été politiquement et financièrement efficace : renforcer les services engagés dans la lutte contre la fraude fiscale est non seulement souhaitable sur le plan des principes de justice fiscale et d'égalité devant l'impôt, mais aussi très rentable budgétairement parlant !

L'actualité dramatique de ces dernières années en Grèce a mis en lumière, si tel était nécessaire, l'importance d'une administration fiscale, douanière et financière présente et efficace.

En France, celle-ci est de plus en plus affaiblie... A l'heure de la montée d'une certaine défiance contre tout ce qui touche à l'action de l'État, notamment en matière de politique fiscale, l'affaiblissement de Bercy est philosophiquement, politiquement, socialement et économiquement incompréhensible.

Suivant les propos informels tenus par M. PARENT le 25 juin 2015, sur le contrôle fiscal, « Je crois sincèrement qu'il est temps, après tant de cogitations, de réflexions, et souvent de statu quo, de passer un cap. Cela vaut pour l'ensemble de la chaîne, de la recherche jusqu'au recouvrement, s'agissant du contrôle externe des entreprises. Et donc, pour la recherche, après expérimentation, on va faire un bilan. Mais autant se le dire tout de suite : le rattachement fonctionnel des BCR aux DIRCOFI nous paraît une bonne piste.

Sur la programmation, là aussi, on a un problème collectif. Donc, nous allons expérimenter le fait de confier aux DIRCOFI l'expérimentation de pôles de programmation. En tout cas pour la programmation par requêtage qui requiert une technicité qu'on ne peut pas demander à tous les PCE de France et de Navarre. Sur le contrôle lui-même, nous souhaitons ouvrir la discussion sur la possibilité de rattacher les brigades les plus petites, c'est-à-dire celles qui travaillent dans les plus petits départements, à la DIRCOFI.

Le supra départemental, troisièmement, c'est aussi les centres de contact. Nous ne sommes pas à l'heure du bilan. Entre nous soit dit, c'est tout de même assez prometteur. Mais le moment venu, il faudra assumer ensemble, si on poursuit dans cette voie, qu'il faudra des agents pour faire fonctionner ces centres de contact. Et vous voyez où il faudra les prendre : nous aurons à procéder ensemble par redéploiements.

Sur l'infra départemental, pas la peine de revenir sur l'Adaptation Structurel du Réseau dans lequel il y a une accélération quantitative et qualitative nette. On va poursuivre. Et nous allons notamment, cette fois ci dans la sphère de la gestion du budget des collectivités territoriales, ..» Comme M. PARENT, nous allons parler vrai.

Ainsi, nous dénonçons la réforme territoriale fusionnant des régions parfois bien différentes culturellement comme géographiquement. Fusion qui coûtera, à notre avis, bien plus qu'elle ne rapportera, nous étayons notre propos en citant l'exemple du « prix » de la fusion de l'ex DGI et de l'ex DGCP. En effet dans un de ces derniers rapports la Cour des Comptes " s'étonnait" (!) de l'augmentation, pour le moins importante, de la masse salariale de la DGFIP alors que celle-ci a supprimé depuis 2008 près de 20 000 emplois. M. PARENT devrait s'en souvenir.

«Tous les êtres humains pensent, seuls les intellectuels s'en vantent.» Philippe BOUVARD

En tenant un Comité Technique relatif a la réorganisation territoriale de notre direction le 15 septembre, vous nous donnez l'impression de vouloir valider coûte que coûte des fermetures de postes et au-delà nous nous interrogeons sur l'avenir de notre DDFIP et des agents qui la composent. Les fermetures de postes et la départementalisation des services sont un dogme immuable de la DGFIP. N'aurait-il pas été cependant plus raisonnable, compte tenu du grand chantier en cours, réforme territoriale, loi Notre..... de s'abstenir comme le demande les élus et les contribuables du département en attendant un programme plus cohérent de la réorganisation de notre département.

Chaque administration, chaque entreprise publique qui contribue à la vie citoyenne dans la Meurthe et Moselle se réforme, sans tenir compte de ce qui se passe autour d'elle.

Ainsi, nous concernant, la réforme des moyens de paiement se court-circuite avec la réforme de la banque de France et l'abandon du service postal.

Comme vous vous en doutez, nous ne pouvons cautionner la mise à mort de notre territoire.

Aussi nous intervenons aussi bien en tant que responsables syndicaux et en tant que citoyens.

Quel sera l'avenir de la Meurthe et Moselle et de ses habitants dans un tel schéma de destruction ?

Notre département ne doit pas devenir un désert fiscal et social. Un territoire où les règles de droit ne s'appliqueraient qu'à certains. L'égalité de traitement et la justice fiscale font partie des fondements de notre constitution, en ne les respectant pas, nous participons tous à un moment ou à un autre à la construction d'un avenir sombre pour notre Pays.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques, conscients de cette responsabilité, voteront contre vos projets destructeurs.